

20 NOVEMBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 novembre 2018, à 19 h, à la salle du Conseil située au 100, rue de la Plage, à Saint-Alphonse-Rodriguez.

SONT PRÉSENTS : M^{ME} ISABELLE PERREULT, MAIRESSE
M. PIERRE LAVALLÉE, DISTRICT N^O 1
M. JEAN OUELLET, DISTRICT N^O 2
M. CHARLES-ANDRÉ PAGÉ, DISTRICT N^O 3
M^{ME} DELPHINE GUINANT, DISTRICT N^O 4
M. RÉMI BÉLANGER, DISTRICT N^O 5
M^{ME} MIREILLE ASSELIN, DISTRICT N^O 6

EST AUSSI PRÉSENT : M. RENALD GRAVEL,
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PUBLIC : ENVIRON 8 PERSONNES

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Isabelle Perreault, mairesse, agit à titre de présidente d'assemblée et monsieur Renald Gravel agit à titre de secrétaire d'assemblée. Après vérification du quorum, la séance est ouverte. Il est 19 h 50

18-11-365

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2018

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2018

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 565-1999-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 565-1999 RELATIF AUX NUISANCES CONCERNANT LA MODIFICATION AUX ARTICLES 1.8 ET 2.3.1.1.8

5.2 FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

5.3 ADOPTION DU CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

5.4 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019

5.5 RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

- 5.6 RENOUELEMENT DE MANDAT À TITRE DE PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ DEVANT LA COUR MUNICIPALE – CABINET BÉLANGER SAUVÉ
- 5.7 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE
- 5.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 826-1-2018 CONCERNANT LE NOMBRE ANNUEL DE PARUTIONS DU BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL *LE RODRIGUAIS*
- 5.9 ACCEPTATION TÉLÉPHONIE IP – MRC MATAWINIE
- 6. CORRESPONDANCE
 - 6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE
- 7. FINANCE
 - 7.1 ADOPTION DES COMPTES – OCTOBRE 2018
 - 7.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2018
 - 7.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 31 OCTOBRE 2018
- 8. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 9. TRANSPORT
- 10. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 884-2018 – AUTORISATION DE FINANCEMENT – REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES
 - 10.2 AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE – PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC.
 - 10.3 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA) – RENOUELEMENT D'ADHÉSION 2019
- 11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS
 - 12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2018
 - 12.2 QUITTANCE ET TRANSACTION – 30 (32) RUE HENRI-GAREAU
- 13. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
 - 13.1 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RÉAMÉNAGEMENT DU COMPTOIR DE PRÊT – ÉBÉNISTERIE SAINT-ALPHONSE ENR.
 - 13.2 PROJET CULTUREL – BOURSE DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ), VOLET TERRITORIAL LANAUDIÈRE
 - 13.3 OCTROI DE CONTRAT – SURVEILLANCE DE PATINOIRE – HIVER 2018-2019
- 14. AUTRES SUJETS
 - 14.1 POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE

16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS (MAXIMUM 20 MINUTES)

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

18-11-366 4.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 octobre 2018 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-367 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 OCTOBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 30 octobre 2018 est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

18-11-368 5.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 565-1999-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 565-1999 RELATIF AUX NUISANCES CONCERNANT LA MODIFICATION AUX ARTICLES 1.8 ET 2.3.1.1.8

La conseillère Mireille Asselin dépose un avis de motion et un projet de règlement numéro 565-1999-2 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 565-1999-2 concernant la modification aux articles 1.8 et 2.3.1.1.8.

18-11-369 5.2 FERMETURE DES SERVICES MUNICIPAUX ET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DURANT LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU le calendrier des journées fériées prévu à la convention collective;

ATTENDU les pratiques usuelles dans les organismes gouvernementaux;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'informer les citoyens que les services municipaux seront fermés du lundi 24 décembre 2018 au mercredi 2 janvier 2019 inclusivement;

QUE la bibliothèque municipale sera ouverte le jeudi 27 et le vendredi 28 décembre 2018 de 13 h à 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-370

5.3 ADOPTION DU CALENDRIER 2019 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal stipule qu'un conseil municipal doit se réunir en séance ordinaire une (1) fois par mois;

ATTENDUE le conseil municipal doit établir, avant le début de l'année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2019 en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE, dans ce contexte, le calendrier suivant soit adopté :

Mardi	22	janvier	2019	19 h
Mardi	19	février	2019	19 h
Mardi	19	mars	2019	19 h
Mardi	16	avril	2019	19 h
Mardi	21	mai	2019	19 h
Mardi	18	juin	2019	19 h
Mardi	16	juillet	2019	19 h
Mardi	20	août	2019	19 h
Mardi	17	septembre	2019	19 h
Mardi	15	octobre	2019	19 h
Mardi	19	novembre	2019	19 h
Mardi	10	décembre	2019	19 h

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-371

5.4 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) – ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez renouvelle son adhésion à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) au coût de 1 697,85 \$ plus les taxes applicables établi selon un tarif de 0,525 \$ par personne – décret 2018;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 110 00 494;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-372 5.5 RENOUELEMENT DE L'ENTENTE FORFAITAIRE RELATIVEMENT À L'ACCÈS AUX RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires actuelle avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à ses besoins en ressources juridiques;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la Municipalité nous a fait parvenir une proposition au taux mensuel de 300 \$;

ATTENDU QUE cette proposition englobe le support légal apporté au personnel de la Municipalité sous forme de communications téléphoniques, de renseignements sur des dossiers généraux ou spécifiques, d'opinions ou recommandations verbales n'impliquant pas l'analyse de documents;

ATTENDU la proposition datée du 17 octobre 2018 faisant foi de l'ensemble des services offerts;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2018, pour un montant de 300 \$ par mois, et ce, pour toute l'année 2019;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 412;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-373 5.6 RENOUELEMENT DE MANDAT À TITRE DE PROCUREURS DE LA MUNICIPALITÉ DEVANT LA COUR MUNICIPALE – CABINET BÉLANGER SAUVÉ

ATTENDU le mandat accordé au cabinet Bélanger Sauvé à titre de services de procureurs devant la Cour municipale de la MRC pour l'année 2018;

ATTENDU QUE l'offre de renouvellement pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, pour un montant global et forfaitaire de 1 500 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée;

ATTENDU QUE la Municipalité considère ladite offre de services avantageuse autant au chapitre des services rendus que de l'offre forfaitaire annuelle;

ATTENDU la proposition datée du 17 octobre 2018 faisant foi de l'ensemble des services offerts;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la MRC de Matawinie selon les termes de l'offre de services pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, tel que décrit dans l'offre du 18 octobre 2018, pour un montant global et forfaitaire de 1 500 \$ plus taxes et déboursés, et ce, pour la période susmentionnée;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 130 00 412;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-374

5.7 MUNICIPALITÉ ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

ATTENDU QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU QU' il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU QUE lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE proclamer Saint-Alphonse-Rodriguez municipalité alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18-11-375 5.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 826-1-2018
CONCERNANT LE NOMBRE ANNUEL DE PARUTIONS DU BULLETIN D'INFORMATION
MUNICIPAL *Le Rodriguais***

Le conseiller Rémi Bélanger dépose un avis de motion et un projet du règlement numéro 826-1-208 voulant qu'il y ait adoption, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 826-1-2018 concernant le nombre annuel de parutions du bulletin d'information municipal *Le Rodriguais*.

18-11-376 5.9 ACCEPTATION TÉLÉPHONIE IP – MRC MATAWINIE

ATTENDU QUE la MRC Matawinie est allée en appel d'offres pour trouver un nouveau fournisseur de téléphonie IP;

ATTENDU QUE le fournisseur ayant obtenu le contrat est *Fleetinfo*;

ATTENDU QUE la Municipalité considère l'offre avantageuse autant au chapitre des services rendus que de l'offre forfaitaire mensuelle;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez accepte la proposition du fournisseur de téléphonie IP conformément au projet déposé par la MRC;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

6.1 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Un document intitulé « Correspondance – novembre 2018 » a été déposé au Conseil municipal.

7. FINANCE

18-11-377 7.1 ADOPTION DES COMPTES – OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE les crédits nécessaires sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER JEAN OUELLET
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois de septembre 2018, tels que rapportés à la « Liste historique des chèques » et définis comme suit, soient acceptés et payés :

· Déboursés du mois d'octobre 2018	1 236 278,12 \$
· Comptes à payer du mois de septembre 2018	<u>280 873,72 \$</u>
· Total des déboursés du mois d'octobre 2018	1 517 151,84 \$

QUE les comptes à payer pour le mois d'octobre 2018 d'une somme de 196 321,87 \$, tels que rapportés à la « Liste des comptes fournisseurs », soient acceptés et payés;

QUE le sommaire de paie mensuel d'une somme de 91 320,38 \$ soit accepté et payé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-378 7.2 DÉPÔT DE L'ÉTAT DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 31 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE le Code municipal prévoit le dépôt par la direction générale des états financiers;

L'état des résultats comparatifs au 31 octobre 2018 est déposé au conseil municipal.

18-11-379 7.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES ENDETTÉS ENVERS LA MUNICIPALITÉ AU 31 OCTOBRE 2018

ATTENDU QUE l'article 1022 du Code municipal prévoit que le secrétaire-trésorier doit préparer un état mentionnant toutes personnes endettées envers la Municipalité;

Le secrétaire-trésorier dépose la liste du sommaire des personnes endettées envers la Municipalité.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

9. TRANSPORT

10. HYGIÈNE DU MILIEU

18-11-380 10.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 884-2018 – AUTORISATION DE FINANCEMENT – REMPLACEMENT DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté par règlement un programme de réhabilitation de l'environnement qui vise à consentir un prêt à certains citoyens qui mettent aux normes le système d'évacuation et de traitement des eaux usées de leur résidence isolée;

ATTENDU le règlement numéro 884-2018 autorisant les travaux requis pour le remplacement des installations septiques polluantes et autorisant à cette fin un emprunt à long terme de 1 M\$;

ATTENDU QU' un contrat intervient entre la Municipalité et chaque citoyen qui décide de se prémunir de ce financement municipal pour procéder à la mise aux normes de son installation septique;

ATTENDU la résolution numéro 18-08-284 qui mandate la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité les ententes concernant le financement des travaux de mise aux normes des installations septiques de résidences isolées;

ATTENDU QUE les ententes sont conformément signées, les travaux sont exécutés selon les dispositions du règlement numéro 843-2015-1 et les pièces justificatives sont déposées de la part des propriétaires suivants :

45, RUE DES ÉPINETTES
21 586,55 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

87, RUE M^CMANIMAN
8 135,06 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

101, RUE PHILIPPE
11 761,94 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

231, RUE DE LA DAME
20 978,47 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

365, RUE DE LA RIVE OUEST
24 949,58 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES;

1590, ROUTE 343
27 682,53 \$ INCLUANT LES TAXES APPLICABLES

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER CHARLES-ANDRÉ PAGÉ
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité effectue le paiement du montant ci-haut mentionné aux entrepreneurs qui ont la responsabilité des travaux à l'adresse concernée;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 060 00 884;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-381

10.2 AGRANDISSEMENT ET MISE AUX NORMES DE LA RÉSERVE D'EAU POTABLE – PARALLÈLE 54 EXPERT CONSEIL INC.

ATTENDU QUE la nature des travaux requis pour l'agrandissement et la mise aux normes de la réserve d'eau potable nécessite une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez autorise la firme Parallèle 54 expert conseil inc. à soumettre la demande d'autorisation requise au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et à présenter tout engagement en lien avec cette demande;

QUE la Municipalité confirme son engagement à transmettre au MDDELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

QUE la Municipalité confirme son engagement à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

QUE la Municipalité confirme qu'elle mandatera un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MDDELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-382

**10.3 CORPORATION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION (CARA) –
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION 2019**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez participe depuis plusieurs années aux activités de la CARA;

ATTENDU QUE la rivière L'Assomption traverse de façon importante le territoire de la Municipalité;

ATTENDU QUE des services techniques sont offerts par cette corporation pour l'analyse de nos lacs;

ATTENDU QUE le Conseil considère que la participation de la Municipalité est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE soit renouvelée l'adhésion de la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez à la CARA pour l'année 2019 au montant de 200 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 460 00 494;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

12. AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MODIFICATIONS

12.1 PERMIS DE CONSTRUCTION – DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS D'OCTOBRE 2018

Le rapport de statistiques des permis émis pour le mois d'octobre 2018 est déposé au Conseil.

18-11-383

12.2 QUITTANCE ET TRANSACTION – 30 (32) RUE HENRI-GAREAU

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER RÉMI BÉLANGER
ET RÉSOLU :

QUE madame la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez, la quittance et transaction dans le dossier 30 (32), rue Henri-Gareau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

18-11-384 13.1 BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE – RÉAMÉNAGEMENT DU COMPTOIR DE PRÊT – ÉBÉNISTERIE SAINT-ALPHONSE ENR.

ATTENDU QUE le comptoir de prêts de la bibliothèque est inadéquat;

ATTENDU QUE la bibliothèque municipale gère près de 15 000 transactions de prêts de documents annuellement;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE retenir les services de l'entreprise Ébénisterie Saint-Alphonse enr. pour la réalisation et l'installation d'un nouveau comptoir de prêt pour la bibliothèque municipale au montant de 2 952,56 \$ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03 310 07 515;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-385 13.2 PROJET CULTUREL – BOURSE DU CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ), VOLET TERRITORIAL LANAUDIÈRE

ATTENDU le projet de création d'une installation architecturale végétale vivante présenté par messieurs Nicolas Mathieu-Tremblay et Sylvain Bilodeau de *Architecturama*;

ATTENDU QU' une demande de bourse a été déposée auprès du Conseil des arts et des lettres dans le cadre du programme de partenariat territorial de Lanaudière;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez est ouverte aux pratiques novatrices et qu'elle dispose d'un emplacement à l'intérieur du noyau villageois pouvant accueillir cette structure;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MIREILLE ASSELIN
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez appuie l'initiative des associés d'*Architecturama* dans ce projet de bio architecture auprès du Conseil des Arts et Lettres;

QUE la Municipalité accepte de collaborer à ce projet et d'y participer si la bourse est accordée;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18-11-386 13.3 OCTROI DE CONTRAT – SURVEILLANCE DE PATINOIRE – HIVER 2018-2019

ATTENDU le concours de recrutement d'un préposé à l'exploitation et la surveillance de la patinoire pour la saison 2018-2019;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE DELPHINE GUINANT
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce Conseil accorde le contrat de surveillance de la patinoire à Jessie-James Rivers selon les conditions prévues à son contrat de 5 750 \$, plus les profits réalisés à la cantine sous sa responsabilité;

QUE ce contrat débute à partir de la date approximative du 15 décembre 2018 ou à partir de la mise en place de la patinoire;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 701 30 419;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. AUTRES SUJETS

18-11-387

14.1 POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS

ATTENDU la mise en place du Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

ATTENDU QUE ce programme vise à aider les municipalités à adopter une approche globale de renouvellement des infrastructures;

ATTENDU QUE seules les infrastructures routières de la Municipalité sont recensées et qualifiées et qu'il est opportun de considérer l'ensemble de nos actifs;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez demande à Parallèle 54 expert-conseil inc. de présenter une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour le Projet pilote sur l'optimisation de la gestion des bases de données et gestion d'actifs;

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :

- Continuer la mise en place des principes de gestion des actifs auprès de la municipalité via un groupe de travail intermunicipal;
- Produire une *Politique de gestion des actifs* qui sera entérinée par le conseil municipal;
- Mettre en place et consolider une base de données d'actifs municipaux en débutant par les actifs ayant la plus grande valeur financière, soit les infrastructures municipales;

- Participer au développement d'un outil d'entrée et de diffusion des données pour démocratiser à tous les intervenants internes de la Municipalité l'information portant sur les actifs;
- Participer au développement d'un outil de gestion de l'information sur les actifs et d'aide à la décision;
- Développer une grille de mise en priorité des projets.

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-Rodriguez consacre 21 700 \$ plus les taxes applicables de son budget au financement des coûts associés à ce projet.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130 00 459;

D'autoriser la mairesse et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, s'il y a lieu, les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MAIRESSE

16. SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse et les membres du Conseil répondent aux questions des contribuables.

18-11-388

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER PIERRE LAVALLÉE
ET RÉSOLU :

QUE la séance est levée. Il est 19 h 50.

ISABELLE PERREault
MAIRESSE

RENALD GRAVEL, M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CERTIFICAT DES CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par les résolutions de cette séance ordinaire du conseil municipal du 20 novembre 2018.

Signé ce 22 novembre 2018

RENALD GRAVEL, M.A.
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

